



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/10/173

Fonction publique – personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**Séance du 20 octobre 2025**  
**Date de convocation : 14 octobre 2025**  
**Membres en exercice : 33**  
**23 présents – 33 votants**  
**Le quorum est atteint.**

**OBJET :** signature d'une convention de rupture conventionnelle.

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

### **Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE

### **Absents ayant donné procuration :**

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT  
Francine CHALMETON a donné procuration à Christiane ESPUCHE  
Jacky PASCAL a donné procuration à Bruno PASCAL  
Daniel SALMERON a donné procuration à Bruno JOUANNE  
Chantal LAIR-LACHAPPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD  
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD  
Michel MATIVAL a donné procuration à Florinda RACE  
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Rodolphe RUBIO  
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER  
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Benjamin ROUVIERE a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND) **et 8 contre** (René GIMENEZ, Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/10/173

**RAPPORTEUR** : Jean DENAT, maire

**EXPOSE** : La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 72 instaure la rupture conventionnelle pour les contractuels en CDI et, à partir du 1er janvier 2020, son expérimentation jusqu'au 31 décembre 2025 pour les fonctionnaires titulaires.

Par courrier en date du 30 juillet 2025 Monsieur [REDACTED] a fait la demande d'une rupture conventionnelle.

Conformément au décret suscit , un entretien pr alable s'est d roul  le 13 octobre 2025, les  changes ont port  sur :

- 1° Les motifs de la demande et le principe de la rupture conventionnelle ;
- 2° La fixation de la date de la cessation d finitive des fonctions ou du contrat ;
- 3° Le montant envisag  de l'indemniti  sp cifique de rupture conventionnelle ;
- 4° Les cons quences de la cessation d finitive des fonctions, notamment le b n fice de l'assurance ch mage, l'obligation de remboursement pr vue aux articles 8 et 49 d cies du D cret n 2019-1593 et le respect des obligations d ontologiques pr vues aux articles 25 octies et 26 de la loi du 13 juillet 1983 susvis e et   l'article 432-13 du code p nal.

Vu la loi n 2019-828 du 6 ao t 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 72,

Vu le d cret n  2019-1593 du 31 d cembre 2019 relatif   la proc dure de rupture conventionnelle dans la fonction publique,

Vu le d cret n  2019-1596 du 31 d cembre 2019 relatif   l'indemniti  sp cifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique et portant diverses dispositions relatives aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles,

Consid rant le courrier de Monsieur [REDACTED] sollicitant une rupture conventionnelle,

Le Maire pr sente   l'assembl e le projet de convention de rupture conventionnelle.

Compte tenu de l'ancienneti  de service et de la r mun ration brute de r f rence de [REDACTED] les parties proposent de fixer le montant de l'Indemniti  Sp cifique de Rupture Conventionnelle (ISRC)   hauteur de [REDACTED].

La date de cessation d finitive de fonctions ou date de fin de contrat serait fix e au 1er d cembre 2025.

Il appartient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de convention pr sent .

**PROPOSITION** : Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le montant de l'Indemniti  Sp cifique de Rupture Conventionnelle (ISRC)   hauteur de [REDACTED]
- De fixer la date de cessation d finitive de fonctions au 1er d cembre 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire   signer de la convention de rupture conventionnelle avec Monsieur [REDACTED]

Suite délibération n° 2025/10/173

- De préciser que les crédits correspondants seront prévus au budget.

**DECISION :** Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

### POUR EXTRAIT CONFORME

**Le secrétaire de séance,**



**Benjamin ROUVIERE**



**Le maire,**



**Jean DENAT**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le 05/11/2025



ID : 030-213003411-20251020-DE202510\_0173-DE